

JEUNES DANS LE SECTEUR MANUFACTURIER AU N.-B. (17 À 29 ANS) (17 À 29 ANS)**FOIRE AUX QUESTIONS POUR LES PARTICIPANTS**

Financé par TravailNB (EPFT) du gouvernement du Nouveau-Brunswick

Qui est EMC?

Le Consortium pour l'excellence manufacturière (EMC) est un organisme sans but lucratif créé par des manufacturiers afin de soutenir la croissance industrielle partout au Canada. En tant que l'un des plus importants réseaux manufacturiers au Canada, nous collaborons avec les gouvernements provinciaux et les entreprises locales afin d'offrir aux jeunes des parcours rémunérés leur permettant d'entreprendre une carrière stable et enrichissante.

Qu'est-ce que le programme Jeunes dans le secteur manufacturier au N.-B.? N.-B. Jeunes dans le secteur manufacturier?

Soutenu par le gouvernement du Nouveau-Brunswick par l'entremise de TravailNB, le programme vise à aider les jeunes de la région (âgés de 17 à 29 ans) à faire leur entrée dans le secteur manufacturier moderne. Le programme vous soutient pendant un placement professionnel rémunéré, veille à ce que vous soyez jumelé à un mentor sur place et inclus des cours de formation en ligne à votre propre rythme afin de développer vos compétences professionnelles. Pour favoriser votre réussite, votre employeur vous accorde environ 10 heures de travail rémunérées pendant votre quart de travail afin que vous puissiez suivre ces cours et obtenir des badges numériques officiels qui bonifieront votre CV.

Pourquoi devrais-je envisager une carrière dans le secteur manufacturier?

Imaginez-vous au cœur des technologies de pointe, à fabriquer des produits qui font partie du quotidien, des choses que vous achetez et utilisez chaque jour. Prenez part à un travail dynamique qui sollicite à la fois votre esprit et votre corps. Si les technologies numériques vous passionnent et que le travail pratique vous attire, ce programme est votre porte d'entrée. Et le meilleur dans tout ça? Une carrière enrichissante et stable vous attend. Si cela éveille votre curiosité, le monde manufacturier vous ouvre ses portes.

Consultez l'article d'EMC « [Les jeunes ont 10 raisons de s'intéresser aux carrières dans l'industrie manufacturière.](#) ».

Quelles sont les conditions d'admissibilité pour les participants?

Pour être admissible au programme, vous devez répondre aux critères suivants au moment de votre embauche :

- Avoir entre 17 et 29 ans* le jour de votre embauche
- Être résidents actuels du Nouveau-Brunswick
- Être légalement autorisé à travailler au Canada

Exclusions : Vous ne devez pas effectuer un stage coopératif postsecondaire actif ni une période d'apprentissage intégré en milieu de travail (AMT), et vous ne devez pas être un apprenti inscrit.

*Les demandes concernant les élèves du secondaire seront examinées au cas par cas.

Les étudiants universitaires ou collégiaux peuvent-ils participer?

Oui. Si vous êtes étudiant au collège ou à l'université et que vous cherchez un emploi d'été, un emploi à temps partiel ou un poste de courte durée, vous êtes pleinement admissible, pourvu que le placement professionnel ne soit pas un stage coopératif officiel ou une période d'apprentissage intégré en milieu de travail exigé dans le cadre de votre programme d'études pour l'obtention de crédits.

Les élèves du secondaire peuvent-ils participer?

Nous offrons effectivement un volet permettant l'embauche d'élèves du secondaire, mais chaque demande sera examinée au cas par cas.

Puis-je participer si j'ai déjà travaillé pour l'entreprise?

Oui. Si vous avez travaillé pour le manufacturier auparavant à titre temporaire (par exemple, dans le cadre d'un emploi d'été antérieur) et qu'il vous réembauche comme employé salarié pour un nouveau placement, vous êtes admissible. Toutefois, votre employeur doit présenter une demande au programme dans le mois suivant votre date d'entrée en fonction. Les employés actuels occupant un emploi continu à long terme ne sont pas admissibles.

Qui est admissible à participer au programme Jeunes dans le secteur manufacturier au N.-B. d'EMC à titre d'employeur? d'EMC à titre d'employeur?

Pour être admissible au financement, un employeur doit :

- Être une entreprise enregistrée et active exerçant ses activités au Nouveau-Brunswick
- Faire partie du secteur manufacturier canadien (SCIAN 31 à 33) ou des industries connexes au secteur manufacturier
- Détenir une couverture active et valide de Travail sécuritaire NB
- Offrir un poste dans le but de créer un emploi à temps plein
- Offrir un objectif de 320 heures de travail aux participants qui ne sont pas des élèves du secondaire, pour une durée maximale de six mois, et/ou 240 heures de travail aux élèves du secondaire; les participants doivent être embauchés directement comme employés salariés (les ententes avec des entrepreneurs indépendants ne sont pas admissibles)
- S'engager à offrir au participant un minimum de 10 heures de formation pendant la période

Combien de temps durent les placements professionnels et quelles sont les heures de travail?

Les placements peuvent être à temps plein ou à temps partiel et durer jusqu'à 6 mois. Le nombre total d'heures requis dépend du volet auquel vous êtes inscrit :

- **Jeunes non étudiants / étudiants postsecondaires** : objectif de 320 heures de travail par placement

- **Élèves du secondaire** : objectif de 240 heures de travail par placement

Ces heures sont payées directement par votre employeur selon le taux horaire convenu.

Quelle formation dois-je suivre et est-elle rémunérée?

Vous devez suivre des cours obligatoires de formation en ligne, à votre propre rythme (environ 10 heures) sur le portail d'apprentissage en ligne d'EMC. Les employeurs seront informés qu'ils doivent vous accorder le temps nécessaire pour compléter la formation. N'oubliez pas que celle-ci enrichit vos connaissances, mais ne remplace pas la formation offerte par votre employeur.

- **Fondations Manufacturières CEM** : communication en milieu de travail, responsabilisation, adaptabilité et travail d'équipe.
- **Santé & sécurité 101** : droits et responsabilités en milieu de travail, reconnaissance des dangers et pratiques sécuritaires.
- **Introduction à l'industrie manufacturière verte** : réduction de la consommation d'énergie et d'eau et des déchets, ainsi que fabrication durable.
- **Principes fondamentaux du Lean** : amélioration continue, 5S et pratique de gestion de projet *Lean*.

Après avoir terminé ces modules et votre placement, vous obtiendrez des badges numériques et des certificats qui bonifieront votre CV!

Comment puis-je trouver un emploi ou participer au programme?

Vous connaissez déjà un manufacturier pour lequel vous aimeriez travailler? Parlez-lui du programme Jeunes dans le secteur manufacturier au N.-B. d'EMC!

- Le manufacturier peut recevoir une mesure incitative pouvant atteindre 3 500 \$ pour chaque participant admissible qu'il embauche afin de compenser les coûts salariaux.
- Une formation de mentorat de premier ordre pour son équipe actuelle.
- Vous avez accès à la formation de microcertifications d'EMC, qui vous prépare à réussir tant au travail que dans la vie.

Transmettez les renseignements sur le programme à votre employeur et demandez-lui de présenter une demande! Il peut avoir accès à la subvention salariale avec partage des coûts à 50/50, et nous procéderons à votre inscription au programme.

Qui sélectionne le participant pour le placement ou l'embauche?

L'employeur est responsable du recrutement et de la sélection des participants admissibles.

À quel soutien puis-je m'attendre pendant mon placement?

Vous ne serez jamais laissé à vous-même. Votre employeur vous jumellera à un mentor attitré sur place.



LE PLUS VASTE CONSORTIUM
MANUFACTURIER DU CANADA

De plus, le coordonnateur de projet local d'EMC au Nouveau-Brunswick effectuera régulièrement des suivis virtuels avec vous afin de soutenir vos progrès, de vous aider à utiliser le portail d'apprentissage virtuel et d'assurer une transition harmonieuse entre l'école et le marché du travail.

Y a-t-il une possibilité d'emploi permanent après mon placement?

Cela dépend de votre employeur. Bien que certains employeurs puissent offrir un emploi permanent à temps plein à la fin du programme, ce n'est pas garanti pour tous les participants. La décision appartient à l'employeur en fonction de ses besoins en ressources humaines et de son évaluation visant à déterminer si le poste convenait bien à la fois à vous et à l'entreprise. Rien ne garantit que le placement mène à un poste permanent à temps plein.

Comment puis-je en savoir plus?

Communiquez avec April à april@emccanada.org